

Joint à et faisant partie intégrante de la Police n° TBA

Conformité aux lois québécoises (CR1004)

Assuré désigné : **TBA**

Date de prise d'effet :

En contrepartie de la prime exigée, il est entendu et convenu par les présentes que la garantie accordée par la présente Police est modifiée de manière à inclure les **frais de défense** en sus de la limite de garantie indiquée aux Conditions particulières à l'égard des **réclamations** présentées ou des poursuites intentées contre l'**assuré** dans la province de Québec.

Il est également entendu et convenu que la **réfaction** ne s'appliquera pas aux **frais de défense** engagés à l'égard des **réclamations** présentées ou des poursuites intentées contre l'**assuré** dans la province de Québec.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.

Représentant agréé de l'Assureur
Beazley Canada Limitée

Date